

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

<u>Date de Convocation</u>	<u>Date d'Affichage</u>	<u>Nombre de Conseillers</u>		
		<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
28.08.2028	28.08.2026	15	12	14

Etaient présents : Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, Mme Orlane SAUTIER, M. Éric SOULAT, Mme Séverine TRICHARD

Procurations : Mme Elizabeth AZEVEDO a donné son pouvoir à Mme Marie JUMEAU, Mme Stéphanie DICHE a donné son pouvoir à M. Éric SOULAT

Était absent : M. Quentin THOMAS

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Angélique ERNAULT

Ouverture de séance : 20h00

Délibération N°45-2026 : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2026 pour la réfection de la toiture du bar restaurant.

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'en raison du mauvais état de la toiture du bar restaurant la mûre y a proliféré, une entreprise est intervenue pour traiter le champignon, il devient donc urgent de faire les travaux de couverture afin qu'elle ne réinfecte pas le bâtiment.

Dans le cadre de la redynamisation du centre bourg, le restaurant de la commune nécessite d'être rénové afin d'envisager sa réouverture, cette 1^{ère} étape s'avère donc obligatoire.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de Grand Châtelleraut au titre du Fonds de Concours pour un montant de 35 246.20€ pour l'opération suivante :

Réfection de la toiture du restaurant. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **85 820.00€ H.T soit 102 984.00€ T.T.C.**

Plan de financement :

Somme à financer	85 820 € HT
Fonds de concours sollicité	35 246.20 € HT
ACTIV'3 sollicité	15327.60 € HT
Autofinancement	35 246.20 € HT

AR Prefecture

086-218600096-20260901-DL_45_2026-DE
Reçu le 02/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Grand Châtellerault au titre du Fonds de Concours pour l'opération susvisée.

**Fait à Archigny,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,
Romain MARTINEAU**

**La secrétaire de séance,
Angélique ERNAULT**



AR Prefecture

086-218600096-20260901-DL_45_2026-DE
Reçu le 02/09/2026